



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 mai 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier
Nancy Toulza

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Mario Dionne
Jocelyn Bouchard
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kate Kirouac, greffière, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 01.

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE

24-05-103

24-05-104



No de résolution
ou annotation

24-05-105

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2024.

ADOPTÉE

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Caroline Belleau-Poirier soit nommée mairesse suppléante de la Ville de Chapais pour les mois de juin, juillet et août 2024;

QUE M^{me} Belleau-Poirier soit autorisée, pour cette période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Pascal Poirier.

ADOPTÉE

24-05-106



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-05-107

8.2

DEMANDE D'AUGMENTATION DU NOMBRE D'AMBULANCES DISPONIBLES DANS LE SECTEUR DE CHAPAIS, DE CHIBOUGAMAU ET DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT l'importante préoccupation relative à l'efficacité et au temps de réponse des soins hospitaliers, notamment du transport médical par ambulance dans la région;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs situations d'urgence portées à notre attention et survenues au cours de la dernière année n'ont pas permis de dispenser les soins requis ou encore de sauver des vies en raison du temps de réponse du service ambulancier;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population, la tendance démographique à l'exode vers les milieux de villégiatures, la grandeur considérable du territoire à couvrir et la présence de nombreux travailleurs, touristes et citoyens en forêt tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de la population, des visiteurs et des travailleurs demeure une priorité pour les élus municipaux;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil demandent au député d'Ungava, M. Denis Lamothe, et au ministre responsable de la région Nord-du-Québec, M. Jean Boulet, d'augmenter les effectifs ambulanciers dans le secteur de Chapais-Chibougamau et de la GREIBJ afin d'améliorer la qualité du service pour la sécurité des citoyens, des visiteurs et des travailleurs;

QUE les membres du conseil demandent aux municipalités avoisinantes de les appuyer dans leur demande d'augmenter le nombre d'ambulances sur le territoire.

ADOPTÉE

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'avril 2024 s'élevant à **372 556,19 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **177 794,70 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE

24-05-108



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-05-109

11.2

AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – 2024

CONSIDÉRANT QUE les services reçus de la Sûreté du Québec sont établis annuellement en fonction des règles prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le 25 mars dernier, nous avons reçu la facture annuelle pour ces services pour un montant total de 75 939 \$ pour l'exercice financier 2024, payable en deux versements;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser les versements pour les services de la Sûreté du Québec, comme indiqué sur la facture, soit au plus tard le 30 juin et le 31 octobre 2024;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opération, soit le poste budgétaire 02-210-00-441.

ADOPTÉE

24-05-110

11.3

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX CADETS DE L'ESCADRON 838 DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative relative au bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE le 6 mai dernier, les cadets de l'Escadron 838 ont sollicité l'aide de la Ville de Chapais dans le cadre de l'organisation de leur activité de fin d'année, consistant en un déplacement à Bagotville pour assister au spectacle aérien international;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville accorde un montant de 500 \$ aux cadets de l'Escadron 838 de Chapais pour l'organisation de leur voyage de fin d'année;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE

12.

GREFFE

12.1

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 AU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'article 513.2 de la LERM (*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*), la trésorière doit déposer l'ensemble des formulaires DGE-1038 (*Liste des donateurs et rapport*



No de résolution
ou annotation

24-05-111

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

de dépenses) reçus au plus tard à la séance régulière du conseil municipal qui suit l'expiration du délai de 90 jours après le jour du scrutin.

12.2

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par madame Caroline Belleau-Poirier, un avis de motion à l'effet que le conseil municipal procédera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité, abrogeant ainsi le règlement 23-553.

M^{me} Belleau-Poirier procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Kate Kirouac, greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1

ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) 2024-001 - ORGANISME MAISON DE LA FAMILLE, LE PETIT TRAIN

CONSIDÉRANT QU'en février dernier, l'organisme *Maison de la famille, Le Petit Train* a soumis à la Ville une demande d'autorisation d'un projet particulier pour l'adresse 1, rue du Rond-Point à Chapais (lot 4 959 184);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager une cuisine collective à l'intérieur du garage qui est détaché de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2024 et que celui-ci en a fait une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été adopté lors de la séance ordinaire du 24 mars dernier par la résolution 24-03-062 et que le second projet a été adopté à la séance du 23 avril par la résolution 24-04-085;

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de résolution a été soumis à l'approbation de personnes habiles à voter, notamment les personnes habitant la zone visée (61-H) ou l'une des zones contiguës, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et que la période pour demander la tenue d'un référendum s'est terminée le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne habitant la zone visée ou l'une des zones contiguës n'a demandé la tenue d'un référendum;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le projet visant à permettre à l'organisme *Maison de la famille, le Petit train* d'aménager une cuisine collective à l'intérieur du garage qui est détaché de la propriété située au 1, rue du Rond-Point (lot 4 959 184), en vertu du *Règlement 21-524 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-05-113

13.2

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ET DE MODIFICATION AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est locataire d'un terrain appartenant au *ministère des Ressources naturelles et des Forêts* (MRNF) situé dans le secteur du lac de la Presqu'île;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer des travaux sur ce terrain et que ceux-ci s'étendront à l'extérieur du périmètre identifié dans le bail;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une demande d'autorisation et de modification du bail au MRNF avant de poursuivre le projet;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser M^{me} Mélanie Gagné, directrice générale, à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, cette demande et tout autre document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONCASSAGE DE BÉTON ET D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée au contremaître des Travaux publics, par la résolution 24-04-094, de faire des demandes de prix à des entrepreneurs pour procéder au concassage et à la disposition des matériaux accumulés sur le site de brique, béton et asphalte;

CONSIDÉRANT QUE que le concassage et la disposition des matériaux doivent être réalisés conformément aux normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue le 9 mai dernier de l'entreprise Groupe Ungava, se détaillant comme suit, répond aux besoins :

Concassage béton/asphalte	Taux horaire de la machinerie
Groupe Ungava	230,00 \$

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.5 du *Règlement 21-526 concernant la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

24-05-114



No de résolution
ou annotation

24-05-115

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le Conseil municipal octroi le contrat à Groupe Ungava pour le concassage du béton et de l'asphalte accumulés sur le site de la Ville pour un tarif horaire de 230,00 \$ / heure, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-453-20-459.

ADOPTÉE

15.2

DEMANDE DE PRIX POUR LE TAMISAGE D'ABRASIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a besoin d'abrasif pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des demandes de prix pour ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique et de l'environnement, à solliciter des entrepreneurs afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de ce contrat, soit de procéder au tamisage d'abrasif.

ADOPTÉE

15.3

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PUBLIER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit publier un appel d'offres public sur le système électronique du gouvernement du Québec (SEAO), afin de recevoir des soumissions pour le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et organiques;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale, madame Mélanie Gagné, à lancer un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et organiques.

ADOPTÉE

15.4

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PUBLIER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des matières recyclables prend fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit publier un appel d'offres public sur le système électronique du gouvernement du Québec (SEAO), afin de recevoir des soumissions pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

24-05-116

24-05-117



No de résolution
ou annotation

24-05-118

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

D'AUTORISER la directrice générale, madame Mélanie Gagné, à lancer un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables.

ADOPTÉE

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1

ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale, le Conseil municipal de la Ville de Chapais adopte le plan municipal de sécurité civile;

QUE M^{me} Gagné soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

16.2

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LES AIRES D'INFLUENCE DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eyou Istchee Baie-James (GREIBJ) souhaite conclure une entente intermunicipale relative aux interventions pour la protection contre l'incendie dans ses aires d'influence avec la Ville de Chibougamau et la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les parties se prévalent conséquemment des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, ch. C-19)* pour conclure une telle entente relative à la protection en matière d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mai 2024;

24-05-119



No de résolution
ou annotation

24-05-120

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise monsieur Jacques Fortin, maire, et madame Kate Kirouac, greffière, à signer pour et au nom de la municipalité une entente intermunicipale relative aux interventions pour la protection contre l'incendie dans les aires d'influence du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (secteurs de Chapais et Chibougamau) et tout autre document connexe donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1 AUTORISER LE DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a bénéficié d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) via le *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes* (PAUTC);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAUTC;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final confirme les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance dudit rapport lors du comité plénier du 16 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le dépôt de la reddition de compte finale dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes* attestant les pertes de revenus et les dépenses additionnelles engagées lors de la pandémie de la COVID-19;

QUE madame Mélanie Gagné, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

17.2

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024

Reporté à la prochaine séance

18. VARIA

24-05-121

18.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME DORIS BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et le Conseil municipal s'engagent à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la 26^e édition du Défi OsEntreprendre, organisée par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Chibougamau-Chapais, s'est déroulée le 30 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet événement souligne le travail, l'audace et la ténacité des entrepreneurs qui permettent de dynamiser le secteur des affaires, de l'économie et de l'emploi du secteur Chapais-Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE *Les Marchés Tradition* de Chapais, propriété de M^{me} Doris Bouchard, s'est vu remettre le prix « Transmission d'entreprise » lors de la 26^e édition du Défi OsEntreprendre;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une motion de félicitations soit adressée à M^{me} Doris Bouchard pour l'obtention de cette distinction.

ADOPTÉE

24-05-122

18.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et le Conseil municipal s'engagent à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la 26^e édition du Défi OsEntreprendre, organisée par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Chibougamau-Chapais, s'est déroulée le 30 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet événement souligne le travail, l'audace et la ténacité des organisations qui permettent de dynamiser le secteur l'économie et le tourisme du secteur Chapais-Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du *Défi Polaire Baie-James* s'est vu remettre le prix « Volet faire affaire ensemble » lors de la 26^e édition du Défi OsEntreprendre;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une motion de félicitations soit adressée au comité organisateur et aux bénévoles du *Défi Polaire Baie-James*, comité composé de mesdames Jolyane Baribeau, Kathleen Deschênes, Vicky Ménard et Andréa Guay-Bonneau et de messieurs Dany Boulianne et Sébastien Petit, pour l'obtention de cette distinction.

ADOPTÉE

24-05-123

18.3 **MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME NADIA DUTIL ET MONSIEUR MICHAEL DELISLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et le Conseil municipal s'engagent à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la 26^e édition du Défi OsEntreprendre, organisée par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Chibougamau-Chapais, s'est déroulée le 30 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet événement souligne le travail, l'audace et la ténacité des entrepreneurs qui permettent de dynamiser le secteur des affaires, de l'économie et de l'emploi du secteur Chapais-Chibougamau;



No de résolution
ou annotation

24-05-124

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE *Location Opémiska S.E.N.C.*, propriété de M^{me} Nadia Dutil et M. Michael Delisle, s'est vu remettre le prix « Coup de cœur Jeune promoteur » lors de la 26^e édition du Défi OsEntreprendre;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une motion de félicitations soit adressée à M^{me} Nadia Dutil et M. Michael Delisle, pour l'obtention de cette distinction.

ADOPTÉE

18.4

MOTION DE FÉLICITATIONS – MESDAMES DORIS BOUCHARD ET NATHALIE RICHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et le Conseil municipal s'engagent à favoriser la fierté des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QU'en mars dernier, le Groupe neurones a lancé la première édition du concours « Mon. ma boss c'est le.la meilleur.e ! » sur le territoire du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a pour but de féliciter les employeurs qui se montrent conciliants envers leurs employés étudiants;

CONSIDÉRANT QUE deux employeurs de Chapais ont reçu cette distinction, soient M^{me} Doris Bouchard, propriétaire des Marchés Tradition et M^{me} Nathalie Richer, propriétaire de Super Sagamie Tabagie RC;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une motion de félicitations soit adressée à mesdames Doris Bouchard et Nathalie Richer pour l'obtention de la distinction « Ma boss, c'est la meilleure ».

ADOPTÉE

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal Poirier souligne que le dégel des glaces entraînera le début des activités nautiques. Par conséquent, la prudence et le port du gilet de sauvetage sont de mise. Il rappelle la possibilité de faire de la location d'équipements pour les activités estivales au comptoir de prêt.

Caroline Belleau-Poirier sensibilise les usagers d'être prudents dans la piste cyclable alors que l'un des ponts est abîmé et dangereux.

Mario Dionne demande de faire attention et d'être prudent en forêt alors que la saison des feux potentiels débute.

Il en profite pour informer la population que le service de sécurité incendie tiendra un kiosque ce samedi dans le cadre du Marché aux puces.

Jocelyn Bouchard indique qu'il est maintenant possible de faire le tour complet du sentier Campbell dont la réfection est terminée.



No de résolution
ou annotation

24-05-125

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il demande aux employeurs d'être conciliants avec les étudiants qui sont employés chez eux et qui sont en fin d'année scolaire alors qu'ils sont en période d'examen. Enfin, il souligne aux étudiants d'être persévérants.

Nancy Toulza invite la population à profiter du Marché aux puces ce samedi et précise que des arbres seront remis gratuitement aux citoyens.

Daniel Forgues incite aussi les citoyens à visiter le Marché aux puces pour manger quelques « hot-dog » au profit de la Corporation des loisirs.

Jacques Fortin demande de la prudence dans les rues de la municipalité. Plusieurs plaintes et requêtes ont été formulées en lien avec la vitesse d'automobilistes, motocyclistes et utilisateurs de VTT.

Enfin, il informe les citoyens que lui et certains conseillers seront présents au Marché aux puces et de ne pas hésiter à les interpeller pour discuter de dossiers ou en éclaircir d'autres. À son tour, il demande de la prudence en forêt et sur les plans d'eau.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 38.


Jacques Fortin
Maire


Kate Kirouac
Greffière